

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
SÉANCE DU 11 AVRIL 2017
N°2017.04.11.22**

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Marie-José IMBERT, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Olivier LE MAÎTRE, Frédéric MARQUAND, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY, Maryvonne SANTUCCI.

Étaient représentés : Sybille REY par Patrick ESPINET, Éric BONNY par Nathalie MUNOZ, Irène GIORDAN par Laurence BOUSAHLA, Monique MATHIEU par Georges FERRERO, Rachida AMAR par Fanny FAUCI, Christian DES par Philippe MARCO, Colette LOPEZ par Gérard CALUSSI.

Étaient absents : Yolande BONNAURE, Matthieu DELLWING.

22. BUDGET PRIMITIF 2017 REGIE DES EAUX

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la Régie des eaux pour l'année 2017. Elle commente ce document chapitre par chapitre et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, délibère et arrête ainsi qu'il suit le budget primitif de la régie municipale des eaux pour l'exercice 2017 et tel que décrit dans la note synthétique retraçant les informations essentielles :

Section d'exploitation (dépenses et recettes) : 1 561 400,51

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 675 115,06

Total : 2 236 515,57

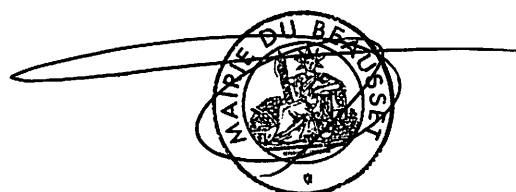
L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre.

Votes : adopté par : Georges FERRERO, Patrick ESPINET, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Marie-José IMBERT, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, François PARRIAUX, Gérard CALUSSI, Olivier LE MAÎTRE, Frédéric MARQUAND, Philippe CHAREYRE, Rémy BENESSIA, Maryvonne SANTUCCI.

Contre : Édouard FRIEDLER, Pierre ROSSANO, Clivy RIDÉ-VALADY.

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Georges FERRERO



NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES EAUX 2017

Après reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, le budget 2017 se résume comme suit :

Section d'exploitation (dépenses et recettes) : 1 561 400 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 537 980 €

Total : 2 099 380 €

Pour mémoire le budget 2016 était de 2 182 243 €.

Dans un contexte économique difficile, notre priorité reste le maintien d'un service de qualité envers les abonnés, l'adaptation des réseaux aux besoins croissants, et ce sans augmentation du prix du mètre cube d'eau.

1 – La section d'exploitation : 1 561 400 € (soit – 0.55 %)

A - Les dépenses réelles d'exploitation connaîtront une baisse de 4 %. Elles atteignent en 2017, un montant de 1 373 421 €. Les variations se déclinent ainsi :

- **Les charges courantes** : elles comprennent notamment l'achat de l'eau à la Société du Canal de Provence à hauteur de 700 000 € pour une consommation estimée à 750 000 mètres cubes soit une prévision de consommation d'eau de + 3.88 %.
- Le prix d'achat du mètre cube d'eau au Canal en 2016 était de 0.90 €. Il serait de 0.92 € en 2017.

Sont également prévus sur ce poste les achats de fournitures et frais de fonctionnement du service de l'eau pour 147 250 €. La prévision budgétaire du poste est donc réduite de 35 950 € soit -4.07 %

- **Les charges de personnel** : celles-ci diminueront de 4.69 % (- 15 000 €). L'effectif du service est de huit agents. Au 1^{er} janvier un fonctionnaire territorial de la régie des eaux a été transféré aux services techniques de la commune (reclassement). Ce poste sera pourvu par un contrat aidé. Le coût de la réforme des carrières est estimé à 2 500 €.
- S'agissant de la redevance pollution reversée à l'agence de l'eau : nous estimons la vente à 650 000 m³ d'eau (soit + 2.98 %). Le tarif au mètre cube de cette redevance est maintenu à 0.29 €. En 2016, le budget prévoyait la régularisation du changement de tarif de cette redevance de 2015 (0.29 € au lieu de 0.28 €). Ainsi le crédit inscrit au BP 2017 sera de 184 150 €.
- **Les autres charges de gestion courante et exceptionnelles** (admission en non-valeur des factures d'eau impayées, dégrèvement pour fuites d'eau, provisions pour pertes) s'élèvent à 17 000 €.
- **Les charges financières** sont prévues à hauteur de 9 670 € (soit + 2 387 €).
- Enfin le financement de la section d'investissement dégagé en exploitation est de 187 980 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

LIBELLE	BP 2016	BP 2017	ECART 2017/2016 (en %)
CHARGES COURANTES	883 200.00	847 250	-4.07
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 000	0.00
CHARGES DE PERSONNEL	320 000.00	305 000	-4.69
ATTENUAT DE PRODUITS	197 700.00	184 150	-6.85
FRAIS FINANCIERS	7 283.41	9 671	32.78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00	7 000	-65.00
PROVISIONS	5 000.00	5 000	0.00
DEP. IMPREVUES	3 611.78	10 350	186.56
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 441 795	1 373 421	-4.74
AUTOFINANCEMENT SECTION D' INVESTISSEMENT	30 000.00	80 000	166.67
DOT. AUX AMORTISSEMENTS	98 200.00	107 980	9.96
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 569 995	1 561 401	-0.55

B - Les recettes d'exploitation : estimées à 1 561 401 €

La ressource principale de ce service provient de la facturation de la vente de l'eau aux abonnés. Nous équilibrons nos dépenses sans augmentation du prix du mètre cube d'eau. Cette recette est estimée à 1 000 000 € pour environ 635 000 m3 d'eau consommés.

La tarification progressive en fonction de la consommation constatée est calculée sur les barèmes suivants :

Tranche de Consommation (m3) par semestre	Tarif en vigueur au 01.01. 2017 (hors taxes)
$0 \leq X < 30$	1.20 €
$30 \leq X < 120$	1.47 €
$120 \leq X < 250$	1.89 €
$250 \leq X$	2.62 €

Nous prévoyons également une inscription de 184 150 € au titre de la redevance pollution basée sur une vente de 635 000 m3 à 0.29 € le m3.

Ce chapitre de recettes prévoit à hauteur de 200 000 € la facturation des prestations pour les travaux de raccordement au réseau d'eau potable, les ouvertures de compteur et les relèves intermédiaires et la part fixe des abonnements semestriels.

RECETTES D'EXPLOITATION

LIBELLE	BP 2016	BP 2017	ECART 2017/2016 (en %)
PRODUITS DES SERVICES	1 396 400.00	1 384 150	-0.88
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	1 500.00	1 500	0.00
ATTENUATION DE CHARGES	7 500	14 500	93.33
TOTAL RECETTES REELLES	1 405 400	1 400 150	-0.38
REPRISES S/AMORT ET PROV	5 000.00	5 000	0.00
OPERATION D'ORDRE	81 986.00	83 220	1.51
REPRISE EXCED FONCT	77 309.19	73 031	-5.53
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 569 695	1 561 401	-0.55

2 – La section d'investissement :

A – Les dépenses :

Elles comprennent les dépenses financières et d'équipement.

- **Les dépenses financières** : il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 23 610 €. Ce poste représente 5.20 % des dépenses réelles d'investissement
-
- **Les dépenses d'équipement brut** : 425 500 € soit 94 % des dépenses réelles d'investissement.

Il est proposé de procéder en 2017 à :

- à la réalisation de travaux à hauteur de 370 000 € sur le réseau d'eau potable pour notamment remplacer les conduites fuyantes à la Baro Nuecho, Traverse des Escouradières, chemin du Rouve, du Val d'Aren, rue Gambetta, quartier la Gouorgo et les Lèques, et un maillage rue Font Neuve ;
-
- aux acquisitions d'un véhicule et de matériels (notamment équipement des bassins..)

B- Les recettes

Ces dépenses seront financées en recette d'investissement par :

- Une subvention d'équipement dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 100 000 €.
- Un emprunt de 250 000 €.
- Et enfin par l'autofinancement (dotations et prélèvement sur l'exploitation).

Endettement de la régie des eaux au 1^{er} Janvier 2017 :

ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA
2017	2.31	373 861.93	32 122.84	8 661.04	23 604.56
2018	2.30	350 257.37	31 962.24	7 952.53	24 009.71
2019	2.30	326 247.66	31 801.64	7 372.72	24 428.92
2020	2.28	301 818.74	31 641.04	6 778.35	24 862.69
2021	2.27	276 956.05	31 480.44	6 168.86	25 311.58
2022	2.25	251 644.47	31 319.83	5 543.65	25 776.18
2023	2.22	225 868.29	31 159.24	4 902.16	26 257.08
2024	2.18	199 611.21	30 998.64	4 243.74	26 754.90
2025	2.13	172 856.31	30 838.04	3 567.71	27 270.33
2026	2.05	145 585.98	17 477.54	2 873.45	14 604.09
2027	2.02	130 981.89	17 316.94	2 528.50	14 788.44
2028	1.97	116 193.45	17 156.34	2 174.11	14 982.23
2029	1.89	101 211.22	16 995.74	1 809.80	15 185.94
2030	1.79	86 025.28	16 835.14	1 435.08	15 400.06
2031	1.62	70 625.22	16 674.54	1 049.32	15 625.22
TOTAL			385 780.19	67 061.02	318 861.93

- La capacité de désendettement est de 10 ans.

